

ARRÊTE N° 2023/01

Réglementant les ouvertures dominicales 2023 des commerces à Carry-le-Rouet

Le Maire de Carry-le-Rouet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-260 du 2 novembre 2022, sollicitant la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le passage de 5 à 12 dimanches d'ouverture des commerces de détail 2023,

VU l'avis du Conseil Métropolitain par délibération n° ECOR-004-13099/22/CM en date du 15 décembre 2022,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : les commerces de détail alimentaires sont autorisés à ouvrir leurs établissements, les dimanches désignés ci-après : les 2, 9, 16, 23, 30 juillet 2023 les 6, 13, 20, 27 août 2023 et les 10, 17, 24 décembre 2023.

ARTICLE 2 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, figurera au recueil des actes administratifs et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Fait à Carry-le-Rouet, le 3 janvier 2023



Le Maire,
Rene-Francis **CARPENTIER**